

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : M. Vincent ADAMO, Président

**PRESENCES** : Conseil général : 48  
: Conseil communal : 7

**EXCUSE-E-S** : MM. Moritz BERNAL (PDC) et Jean-Claude DE REYNIER (PLR) ;  
Mme Françoise SAVARY et M. Eric ROMANENS.

**SECRETAIRE** : M. Nicolas GEX

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de  
M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2018
2. Présentation des résultats de l'analyse démographique de la commune et des besoins scolaires (bureau Deillon Delley Architectes SA)
3. Demande d'un crédit complémentaire pour l'étude démographique relative à la planification scolaire (Message 07-18)
4. Demande d'un crédit d'investissement pour l'analyse du fonctionnement de l'administration et du Conseil communal (Message 08-18)
5. Demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation de la passerelle de Copy (Message 09-18)
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
7. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Vincent ADAMO est ravi d'ouvrir sa première séance du Conseil général en qualité de Président. Il salue Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, Monsieur Achille DEILLON, représentant du bureau d'architectes Deillon Delley, le public ainsi que les représentants de la presse. **Introduction**

Le Président souhaite particulièrement la bienvenue à M. Georges LAUPER, nouveau Conseiller général, qui succède à Mme Valérie BRODARD, démissionnaire en raison d'un déménagement. M. LAUPER a été assermenté par le Préfet et peut donc siéger valablement. M. ADAMO félicite M. LAUPER pour son élection et lui souhaite plein de succès pour ce mandat.

M. ADAMO relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La liste des présences circule pour signature. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de M. Eric ROMANENS, Mme Françoise SAVARY, M. Moritz BERNAL (PDC) et M. Jean-Claude DE REYNIER (PLR).

**Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité.** **Décision**

#### **1. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2018**

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 mai 2018. **Intervention du Président**

M. Claude BIELMANN (MV) demande une correction de ce procès-verbal. Il figure comme absent à cette séance, alors qu'en date du 22 février 2018, il a informé par e-mail le Secrétaire communal M. Luc Monteleone qu'il ne serait pas présent à la séance du Conseil général du 30 mai, car il serait en voyage. De plus, à la séance du Bureau élargi du Conseil général du 27 avril 2018, on a demandé à M. BIELMANN de présenter au Conseil général du 30 mai la proposition de MM. Cyril Benoît, Christophe Clément et lui-même du 6 décembre 2017 relative à la création d'un fonds de rénovation des bâtiments communaux. M. BIELMANN a dit qu'il ne pouvait pas le faire, car étant en voyage à cette date et qu'il ne serait pas présent au Conseil général du **Intervention de C. BIELMANN**

30 mai. M. BIELMANN remercie de prendre note de cette demande de modification du procès-verbal.

**Avec la correction demandée par M. BIELMANN, le procès-verbal de la séance du 30 mai 2018 est adopté à l'unanimité, avec les remerciements du Président à leurs auteurs.** *Décision*

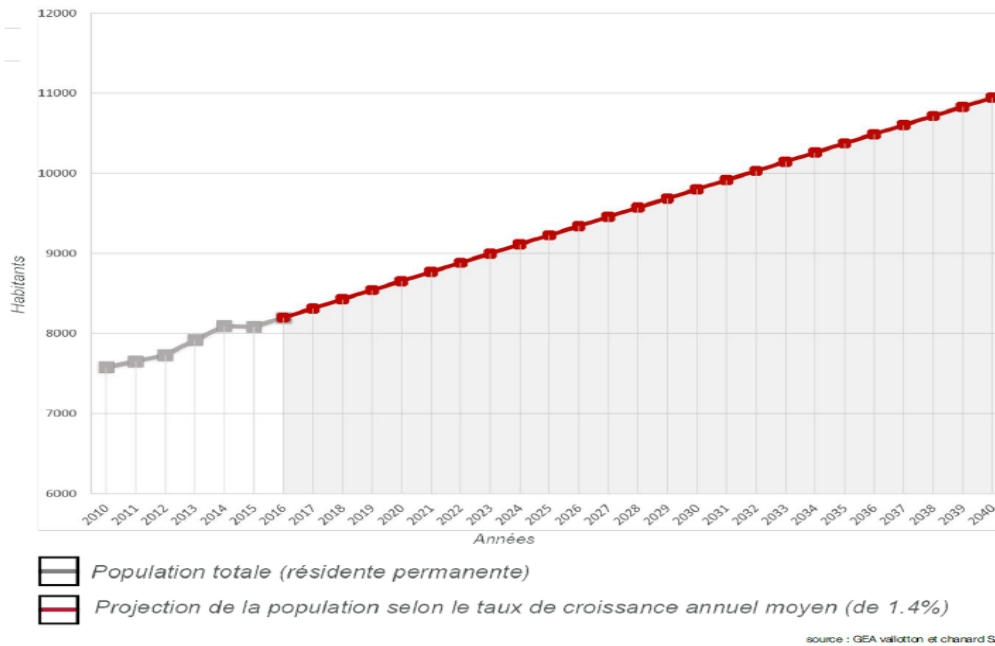
**2. Présentation des résultats de l'analyse démographique de la commune et des besoins scolaires (bureau Deillon Delley Architectes SA)** *Intervention du Président*

Le Président précise que ce point est un préambule au message 07-18 qui sera débattu dans la suite de la séance. Il accueille ce soir M. Achille DEILLON, représentant du bureau d'architectes Deillon Delley, qui présentera les résultats de l'étude démographique de la commune, ainsi que les besoins scolaires. Cette étude se base sur le rapport d'étude intitulé « planification scolaire, projection » réalisé par la société GEA Vallotton et Chanard que les membres du Conseil général ont reçu préalablement.

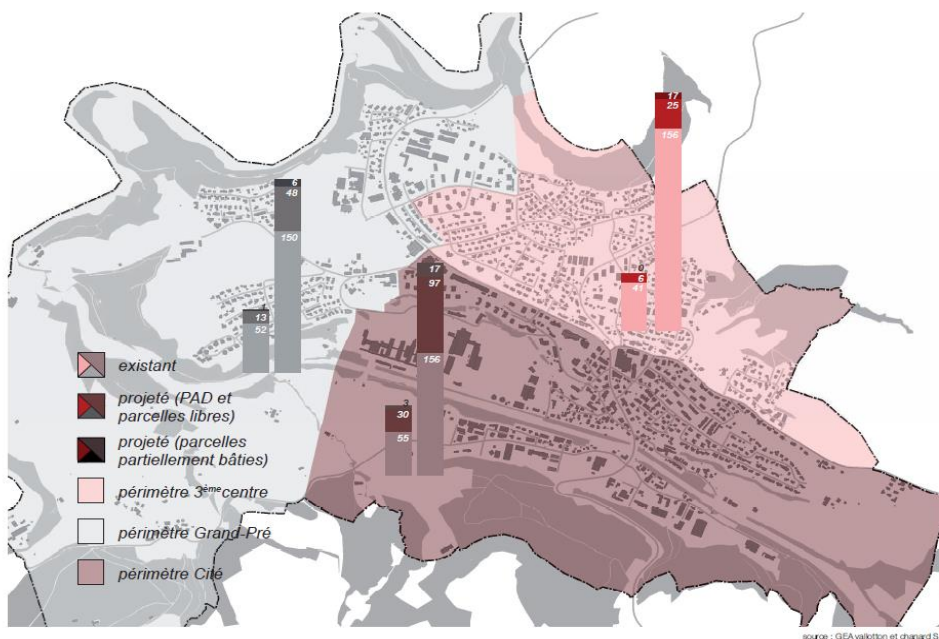
M. Jean-Pierre HELBLING rappelle qu'un groupe de travail a été formé depuis plusieurs mois déjà pour étudier les besoins scolaires pour le futur. Avec le développement de différentes zones à Marly, il est indispensable de se préoccuper de construire, de développer ou d'adapter les structures scolaires. M. HELBLING présente M. Achille DEILLON, du bureau d'architectes Deillon Delley, qui commentera cette étude et répondra aux éventuelles questions. *Intervention du Conseil communal*

M. Achille DEILLON remercie la commune de Marly pour la confiance accordée dans cette étude de planification scolaire. Il rappelle qu'en 2010 une planification scolaire avait déjà été établie pour la commune de Marly et avait abouti au bâtiment scolaire de Marly Grand-Pré. Comme cela a été dit précédemment, cette étude est en lien avec le rapport du bureau GEA dont le but était aussi de déterminer les éléments liés à la croissance de la commune, à la répartition territoriale entre les différents secteurs. *Présentation*

En présentant la courbe graphique ci-dessous, M. DEILLON précise qu'elle démontre la croissance de la population de Marly, mais de façon linéaire.



Cette courbe tient compte des différentes années et donc d'une croissance tendancielle, ce qui permet une estimation du nombre d'habitants jusqu'en 2040, de 11'000 habitants. Pour définir cette étude démographique, il était important de tenir compte d'un autre paramètre à Marly, soit celui des différents PAD qui sont en cours (Ancienne papeterie, Falaises et Moraty), puisque ceux-ci ont une influence sérieuse en termes de nombre d'appartements qui vont être construits. C'est à l'aide de ratios qu'il est possible de déterminer le nombre d'habitants et le nombre d'enfants consécutifs. Par exemple, M. DEILLON indique que le nombre d'enfants correspond à 9% d'une population arrivant.



M. DEILLON constate qu'il y a des croissances basses, moyennes ou hautes, selon les secteurs. Le choix arrêté par le groupe d'étude est celui du scénario moyen, puisque tout ne va pas forcément se réaliser en même temps. On part ainsi sur un principe de 70% de la solution idéale.

Trois secteurs ont alors été définis pour trois centres scolaires potentiels, ceci lié avec le nombre d'enfants que ces centres devront absorber : Grand-Pré, Marly Cité et Château d'eau.



En relevant les différents effectifs par centres scolaires, M. DEILLON explique qu'un choix assez rapide a été défini avec le groupe, c'est-à-dire la création d'un troisième centre scolaire. Pour répondre aux différents critères, le programme de ce troisième centre scolaire a été défini ainsi :

- 4 salles de classe enfantine (50 élèves)
- 12 salles de classe primaire (214 élèves)
- 4 salles activités créatrices ACT/ACM
- salles d'appui
- salle des maîtres
- bureau responsable établissements
- salle commune
- locaux SAS
- salle de sport double
- aménagements extérieurs (préau couvert, espace de jeux)

Ceci est un programme propre à une école et qui doit contenir tous ces éléments, avec également une salle de sport double en raison du nombre de salles de classe à créer.

L'emplacement du Château d'eau a une particularité. C'est un terrain qui a une forte pente et qui est à la limite d'une ligne à haute tension qui impose différentes distances.

**Règlement :**

Zone d'intérêt général 1 - ZIG 1

Indice de Masse = max. 4m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>

IOS = max. 0.60

DL = H/2, min 4.00m

HT = max. 18.00m

**Projet :**

Art.82 RF : 20'735 m<sup>2</sup>

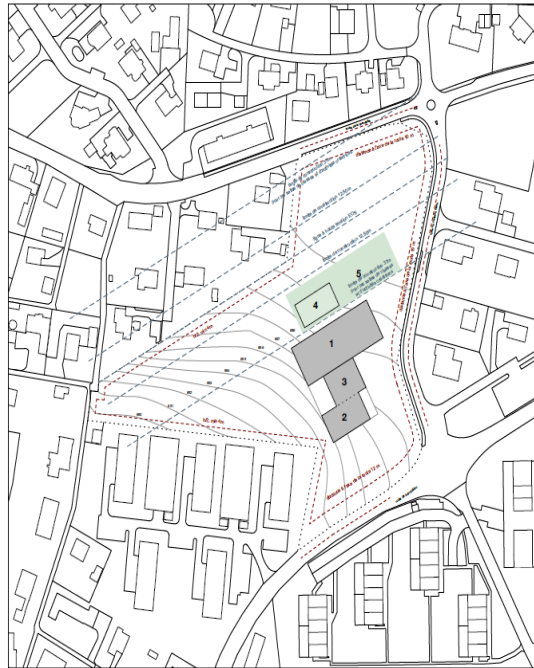
Surface Bâtie déterminante (SBd) : 1'877 m<sup>2</sup>

Volume Bâti au-dessus du terrain de référence (VBr) : 12'474 m<sup>3</sup>

Indice de Masse : 0.60 m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>

Surface extérieure aménagée (place de jeux, terrain de sport, parking) 8'020 m<sup>2</sup>

jardin 12'715 m<sup>2</sup>



- 1. Bâtiment scolaire
- 2. Accueil extra-scolaire
- 3. Puits couvert
- 4. Terrain de sport extérieur
- 5. Espace de jeux extérieur

deillon deilly architectes sa sprl  
rue Schenker 11 1030 Belle-Église 832 834  
1 028 912 25 51 | 1 028 912 05 51 | arch@deillondeilly.ch

66. Planification scolaire Marly

Cette ligne à haute tension est assez ancienne, mais ce sont les normes d'aujourd'hui, qui sont plus sévères par rapport aux rayons ionisants, qui ont été prises en compte. Une étude de faisabilité a été menée pour l'implantation, qui se situe hors de la zone de rayonnement. Par rapport au projet, M. DEILLON précise qu'on dispose d'une parcelle de 20'735 m<sup>2</sup> et d'un volume bâti de 12'474 m<sup>3</sup>. Il existe aussi des surfaces extérieures pour 8'020 m<sup>2</sup>. Le programme de cette étude de faisabilité a été réparti de la manière suivante :



Lorsque la planification a été établie, M. DEILLON indique qu'il ne s'est pas arrêté au site du Château d'eau, mais que celui de Marly Cité a aussi été considéré. Comment peut-on faire évoluer Marly Cité dans son environnement ? Deux variantes ont alors été étudiées : une variante qui conserve les bâtiments, avec une extension, et une variante qui reprend tout à neuf.



Pour ce qui est des réglementations de Marly Cité, M. DEILLON souligne ce qui suit :



art.247 RF : commune de Marly  
 art.67 RF : commune de Marly  
 art.376 RF : swiss life AG  
 art.17 RF : commune de Marly

— zone d'intérêt général  
 — zone résidentielle à moyenne densité

Il existe une petite contrainte à Marly Cité : c'est l'impact des bâtiments, c'est-à-dire les hauteurs qui doivent être contrôlées. Pour satisfaire aux exigences des biens culturels, il est nécessaire de trouver une intégration.

M. DEILLON présente l'état existant des bâtiments de Marly Cité :



Zone d'intérêt général 1 - ZIG 1  
 Indice de Masse = max. 4m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>  
 IOS = max. 0.60  
 DL = H/2, min 4.00m  
 HT = max. 15.00m



1. Halle de sport ( 1 salle de sport et 1 salle polyvalente )
2. Ecole primaire ( 12 salles de classe)
3. Chevalier 8 ( 2 salles de classe enfantine)
4. Chevalier 7 ( 2 salles de classe enfantine)

**dellon deilly architectes** s.a.s. sprl s.l.r.l.  
 rue de l'école 11 | 1020 buslé | tel 026 836 1026  
 1 026 912 25 51 | 026 912 05 51 | arch@dellondeilly.ch

645. Planification scolaire Marly

La première option consistait en la conservation des bâtiments existants, tout en effectuant tout de même des transformations à l'intérieur. Les salles actuelles sont plus petites que la norme, puisqu'elles font environ 68 m<sup>2</sup>. Dans la transformation proposée, on va réunir certaines classes pour en avoir un nombre moins important dans le bâtiment, ceci pour obtenir une surface pour chacune d'elles de 81 m<sup>2</sup> qui est la norme sur le canton de Fribourg.



Marly Cité

Option A \_ mise aux normes des salles de classes existantes, construction d'un nouveau bâtiment scolaire et réaffectation de Chevalier 7 et 8

Programme Marly Cité en 2030 :

- 4 salles de classe enfantines
- 13 salles de classe primaires
- 2 salles ACT / ACM
- 1 halle de sport et 1 halle polyvalente

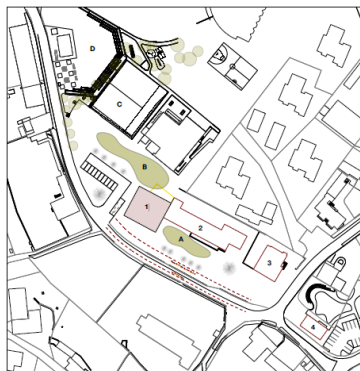
Total : 17 salles de classe

Programme Marly Cité en 2040 :

- 5 salles de classe enfantines
- 16 salles de classe primaires
- 2 à 3 salles ACT / ACM
- 2 halles de sport

Total : 21 salles de classe

Données de base :  
 - Pour 6 salles de classe, il faut prévoir 2 salles ACT/ACM  
 - Pour 13 salles de classe, il faut prévoir 1 halle de sport



- 1. bâtiment scolaire 2030
- 2. mise aux normes des salles de classe existantes
- 3. chevalier 8 : affectation à définir
- 4. chevalier 7 : affectation à définir



- 1. bâtiment scolaire 2030
- 2. mise aux normes des salles de classe existantes
- 3. chevalier 8 : affectation à définir
- 4. chevalier 7 : affectation à définir
- 5. nouveau bâtiment scolaire 2040
- 6. nouvelle halle de sport.

Zone d'intérêt général 1 - ZIG 1

Indice de Masse = max. 4m<sup>2</sup>/m<sup>2</sup>  
 IOG = max. 0.60  
 DL = H/2, min 4.00m  
 HT = max. 15.00m

- A. espace de jeux
- B. espace de jeux
- C. terrains
- D. place du centre de Marly

- A. espace de jeux
- B. espace de jeux
- C. terrain
- D. place du centre de Marly

Une extension est prévue et elle concerne la première partie permettant d'absorber l'augmentation démographique de 2030, avec également une possibilité d'augmenter pour 2040, donc deux extensions. Si on augmente le nombre d'élèves, M. DEILLON précise qu'il sera évidemment indispensable de le faire au niveau des équipements sportifs.

L'option B concerne la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment neuf.

Marly Cité

Option B \_ démolition de l'école existante, construction d'un nouveau bâtiment scolaire, réaffectation de Chevalier 7 et 8 et requalification du centre de village

Programme Marly Cité en 2030 :

- 4 salles de classe enfantines
- 13 salles de classe primaires
- 2 salles ACT / ACM
- 1 halle de sport

Total : 17 salles de classe

Programme Marly Cité en 2040 :

- 5 salles de classe enfantines
- 16 salles de classe primaires
- 2 à 3 salles ACT / ACM
- 2 halles de sport

Total : 21 salles de classe

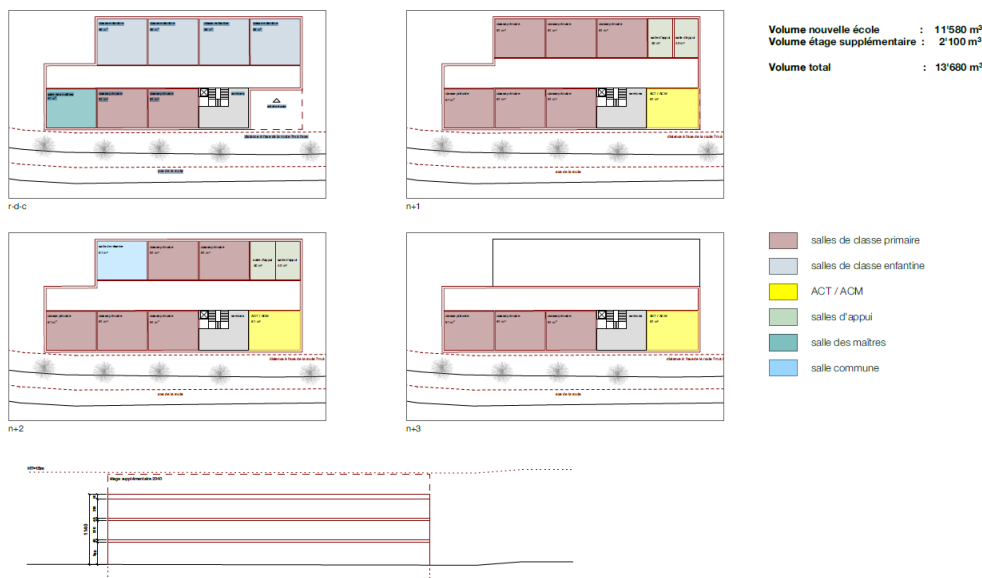


- 1. nouveau bâtiment scolaire
- 2. chevalier 8 : affectation à définir
- 3. chevalier 7 : affectation à définir
- 4. nouvelle halle de sport (2040)

- A. espace de jeu
- B. espace de jeu
- C. terrains de sport
- D. place du centre de Marly

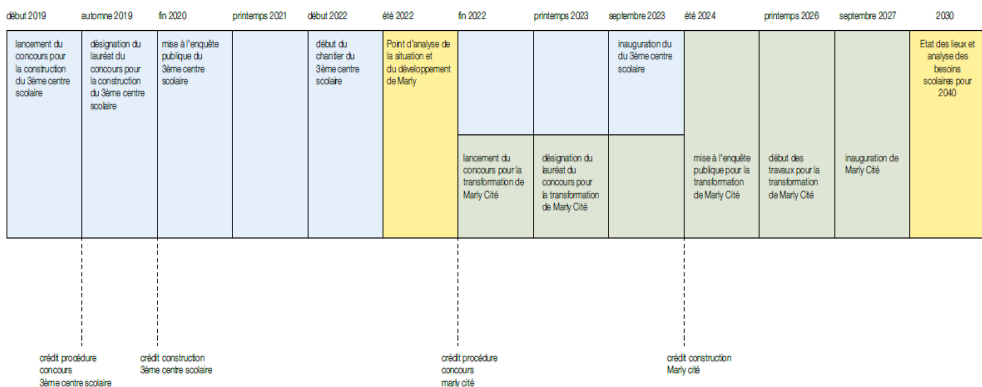
A l'inverse de l'existant, ce nouveau bâtiment serait décalé vers la route, afin de libérer une zone de préau et d'espace de jeux plutôt sur l'arrière du bâtiment. Un parking souterrain a été prévu en option. La répartition des salles de classe a été envisagée comme suit :

Marly Cité \_ 2030



La particularité qui pourrait être imaginée en 2040 est de travailler avec une extension en toiture, ce qui serait encore possible pour répondre à la démographie.

M. DEILLON présente ensuite un planning intentionnel qui reprend tout le déroulement du processus, jusqu'en septembre 2027.



Selon ce planning, le lancement d'un concours pour le centre scolaire de Château d'eau aurait lieu en 2019. Le résultat du concours et la désignation du lauréat se ferait en automne 2019, pour arriver, à fin 2020, au crédit de construction pour le troisième centre scolaire. Une fois la mise à l'enquête déposée et un début de chantier en 2022, l'inauguration du troisième centre aurait lieu en septembre 2023. M. DEILLON relève que ce planning donne certains curseurs, en ce sens qu'on crée le troisième centre à Château d'eau et qu'en même temps on suit la démographie. Ceci permet à un moment donné de lancer le concours de Marly Cité, mais avec des données plus précises puisque cinq ans seront passés. On pourra alors beaucoup mieux

estimer les besoins de Marly Cité. Les dates présentées dans ce planning ne sont bien entendu pas fixes et peuvent évoluer dans le temps.

Pour ce qui est de la planification financière, M. DEILLON explique que l'étude de faisabilité a été chiffrée de la manière suivante :

début 2019	automne 2019	fin 2022	été 2024
crédit procédure concours 3ème centre scolaire	crédit construction 3ème centre scolaire	crédit procédure concours marly cité	crédit construction Marly cité
350'000 chf HT + 850'000 chf HT (devis détaillé)  1'200'000 chf HT	24'000'000 chf HT	260'000 chf HT + 700'000 chf HT (devis détaillé)  1'000'000 chf HT	19'000'000 chf HT

Pour le troisième centre scolaire, M. DEILLON précise que les 350'000 francs mentionnés concernent l'organisation de toute la phase concours. Pour les 850'000 francs indiqués, M. DEILLON relève que l'idée n'est pas d'aboutir simplement à un projet ; il est important d'avoir le chiffre de ce projet qui comprend les prestations des architectes, des ingénieurs, toutes les études qu'il convient de mettre en route pour garantir finalement un devis détaillé à plus ou moins 10%. Une estimation rapide du coût du troisième centre scolaire a été établie et elle se monte à 24'000'000 francs, basée sur l'étude de faisabilité. Pour la procédure de concours de Marly Cité, M. DEILLON explique que le coût a été calculé sur la base de la variante « neuf ». La décision sur les variantes proposées va être prise surtout en fonction du nombre de salles de classe qu'il va falloir définir. D'entente avec le groupe de travail, il a été décidé de laisser ouvertes ces deux possibilités.

M. Jean-Pierre HELBLING remercie M. Achille DEILLON pour sa présentation et passe la parole au Conseil général pour d'éventuelles questions.

***Intervention du Conseil communal***

Au sujet du site de Marly Cité, M. Pierre-André KUENLIN (PDC) souhaite savoir s'il n'existe pas un projet pour aller vers le MIC ou ailleurs.

***Question de P.-A. KUENLIN***

M. Jean-Pierre HELBLING répond que Marly Cité, Marly Grand-Pré et Château d'eau sont trois pôles qui couvrent la commune et qui sont extrêmement judicieux. Au MIC, s'il existe bien des locaux, ils ne sont pas destinés à une école et il faudrait de toute façon construire un bâtiment et faire descendre les élèves. Pour l'instant, M. HELBLING privilégie le site de Marly Cité, soit par la rénovation, soit par une nouvelle construction, ceci en tenant

***Réponse du Conseil communal***

compte des données statistiques qui vont aller en progressant au fil des années. La décision n'est bien entendu pas arrêtée.

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) indique que la première école de Marly a été Marly Cité, dans une partie de l'école encore actuelle, certes plus petite car il y a eu par la suite d'autres salles de classe qui ont été construites, et une partie des classes installées au bureau communal. L'école actuelle de Marly Cité a été agrandie, mais les murs sont restés les mêmes, de même que les fenêtres et d'autres choses. Effectivement, Marly bouge, Marly va s'agrandir, et fortement s'agrandir dans ces 20 prochaines années. Il y a une urgence en la matière, Marly Cité est déjà saturée et ce sera encore plus compliqué à la rentrée prochaine. De cette étude, il ressort qu'il est fortement souhaitable, voire impératif, de construire un troisième centre scolaire. Selon Mme WIDMER-COMMENT, c'est une nécessité et une très bonne chose de le présenter. Un crédit d'étude devra être voté pour, à nouveau, construire un troisième centre scolaire. Et Marly Cité ? c'est prévu, oui mais les dates ne sont pas complètement déterminées. Mme WIDMER-COMMENT souligne qu'on y est bien à Marly Cité, même s'il est un peu pénible d'avoir à chaque fois la même rengaine : on ne peut pas faire ceci, on ne peut pas faire cela, on ne peut pas rénover car cela va peut-être être démoli, peut-être rénové, peut-être, peut-être ... Mme WIDMER-COMMENT souhaite faire passer le message de ne pas attendre que le troisième centre scolaire soit construit pour s'attaquer à Marly Cité. Si elle est contente d'avoir une planification un peu en parallèle, elle souhaite vraiment qu'on la respecte. Elle remercie pour la réalisation de cette étude et est bien consciente que cela a un coût. Selon elle, c'est vraiment une nécessité et il ne faudrait pas encore attendre 10-15 ans pour entreprendre quelque chose sur Marly Cité.

***Intervention de  
L. WIDMER-COMMENT***

M. Jean-Pierre HELBLING comprend l'inquiétude exprimée par Mme WIDMER-COMMENT. Dans la planification des investissements, il est vrai que des priorités ont été arrêtées, puisqu'il est impératif de construire un troisième centre pour absorber le nombre d'élèves. Comme l'a dit M. DEILLON, cette planification n'est pas immuable, puisqu'elle peut changer en fonction de l'évolution des effectifs et des habitants. La question se posera quant à l'avancement de l'étude pour la rénovation ou le nouveau complexe de Marly Cité, en même temps que le développement du troisième centre scolaire, au regard également de la capacité financière de la commune.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir si, dans les crédits de procédure annoncés, il a été tenu compte de l'économie de la construction.

***Question de  
C. BIELMANN***

Normalement, un concours agréé par la SIA devrait se faire en deux phases, dont la deuxième est de contrôler le prix mentionné dans le concours pour vérifier les prix des différents concurrents, avant de donner le premier prix. M. BIELMANN, qui a participé dernièrement à la conférence SIA, indique que l'expert SIA, qui contrôle les concours, a expliqué ce processus.

M. Achille DEILLON répond qu'il est effectivement important, lorsqu'on organise un concours, que l'aspect du coût soit pris en compte. Il existe parfois la possibilité d'avoir recours à un économiste de la construction pour des analyses de coûts. Il est effectivement nécessaire de prendre en compte cet élément-là et de faire attention à ne pas adjuger un projet qu'on ne peut pas s'offrir. M. DEILLON rejoint complètement l'analyse de M. BIELMANN sur ce point.

**Réponse de  
A. DEILLON**

Si cette analyse d'économie de la construction est bien comprise dans les 350'000 francs indiqués, M. Claude BIELMANN (MV) ne comprend pas pourquoi il est encore demandé 850'000 francs.

**Question de  
C. BIELMANN**

M. Achille DEILLON répond qu'on ne peut pas demander, dans le cadre d'un concours, un devis détaillé pour lequel il faut être très précis. Dans le cadre d'un concours, on va pouvoir dire que le projet est économique pour certaines raisons, mais cela reste très estimatif. Ces données chiffrées nécessitent évidemment d'aller un peu plus loin. Par contre, on sait si c'est un projet économique ou plus cher et il est évidemment très important d'avoir cette donnée quand on fait le choix du projet lauréat.

**Réponse de  
A. DEILLON**

M. Claude BIELMANN (MV) ajoute que l'expert SIA a précisé que la marge d'erreur n'était pas de plus de 10%.

**Intervention de  
C. BIELMANN**

Comme la parole n'est plus demandée, M. Vincent ADAMO, Président, remercie M. Achille DEILLON, du bureau d'architectes Deillon Delley, pour sa présentation.

**Intervention du  
Président**

**3. Demande d'un crédit complémentaire pour l'étude démographique relative à la planification scolaire (Message 07-18)**

**Intervention du  
Président**

Constatant qu'aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'est formulée, M. Vincent ADAMO passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Marc BOECHAT précise que ce n'est pas l'habitude du dicastère de dépasser ses crédits d'un facteur 2. Pour l'étude de Marly Cité, il rappelle que la décision a été prise un peu sur un coin de table et qu'on s'est assez rapidement rendu compte qu'il y avait deux paramètres qui ne fonctionnaient pas. Premièrement, on ne pouvait pas considérer Marly Cité comme un îlot

**Intervention du  
Conseil communal**

séparé du reste et, deuxièmement, les implications de la densification sur le PAL qui est demandée par l'Agglo avaient des conséquences assez importantes sur le nombre d'habitants que Marly pouvait accueillir, et donc sur la grandeur des centres scolaires. La décision a donc été prise de regarder l'ensemble de la commune et d'équilibrer les choses pour que tout soit à peu près correct. Pour rassurer Mme WIDMER-COMMENT, M. BOECHAT précise que c'est une vraie planification pour arriver, aux alentours de 2030, avec trois centres scolaires qui sont aux normes énergiques, aux normes de la DICS et qui fonctionnent bien, parce qu'ils sont de grandeur correcte. En plus de cela, le fait d'avoir trois centres scolaires permet d'éviter quand même à une grande partie des élèves de traverser la route cantonale dont on sait que ce n'est pas forcément une sinécure. Selon M. BOECHAT, la solution retenue est équilibrée, elle est prévue pour l'avenir, et le fait de décaler les deux centres scolaires permet aussi de loger les élèves de Cité pendant qu'on la transforme ou la démolit. M. BOECHAT est d'accord avec Mme WIDMER-COMMENT pour dire que plus vite on commencera les études aussi pour Cité, et plus vite on aura une solution. Le seul problème, c'est les finances. Si financièrement on arrive à jongler avec ces deux projets, on arrivera assez vite à une solution définitive.

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO, Présidente, formule le préavis suivant :

**Préavis de la  
Commission financière**

« Préambule

*Un message d'investissement pour le concours du Centre scolaire de Cité a été soumis au Conseil général de décembre 2015. A cette période, seul CHF 50'000.- ont été libérés afin de déterminer les besoins scolaires et établir le cahier des charges du concours.*

*Enfinement, l'étude qui a été réalisée est beaucoup plus complète que prévue initialement. En effet, cette étude porte sur l'évolution de la commune et sur la croissance du nombre des élèves sur les trois sites scolaires, plus particulièrement sur celui de Marly-Cité et le 3<sup>ème</sup> futur centre scolaire.*

Approfondissements de la Commission financière

*Par souci de transparence, le service de l'aménagement et son Conseiller communal ont contacté la commission financière avant l'été 2018, afin de la tenir au courant de la problématique de dépassement des frais. Cette dernière leur a conseillé d'adresser un message au Conseil général afin de suivre une démarche cohérente quant à ce financement complémentaire induit par l'élargissement de cette étude.*

*Le montant du crédit complémentaire est de **CHF 48'000.-**.*

*Le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser une dépense complémentaire de ce montant qui sera financé par un emprunt.*

*Conclusion*

*Compte-tenu de ce qui précède, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité le Message no 07-18 ».*

Bien que la demande de crédit complémentaire pour la planification des infrastructures scolaires ait dû être demandée avant l'attribution du mandat d'architecte, M. Claude BIELMANN (MV) n'est pas contre cette demande de crédit complémentaire. Toutefois, il souhaite savoir si le montant de 50'000 francs voté par le Conseil général le 9 décembre 2015 pour l'étape de la définition des besoins a été entièrement dépensé (Message 11-15). Il souhaite également savoir si les montants de 50'000 et 48'000 francs prévus dans le message de cette année pour actualiser les données démographiques et pour définir les besoins seront déduits de la future demande d'investissement pour l'organisation du concours des pavillons scolaires.

**Questions de  
C. BIELMANN**

M. Jean-Marc BOECHAT souligne qu'évidemment, si on demande un crédit supplémentaire, c'est que le premier est définitivement épuisé. Ce qu'il peut dire, c'est qu'aujourd'hui ce volet-là est terminé et bouclé. C'est ce qu'on demande ce soir de compléter.

**Réponses du  
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) relève qu'il est simplement mentionné dans le message : « 50'000 francs afin de déterminer les besoins scolaires et établir un cahier des charges du concours ». Dans ce qu'on a vu, on a de nouveau 350'000 francs prévus pour les charges du concours et on vote pour les besoins à hauteur de 48'000 francs. Pour M. BIELMANN, ces études sont déjà faites.

**Intervention de  
C. BIELMANN**

M. Jean-Marc BOECHAT pense que c'est une lecture un peu partielle, dans le sens où on avait demandé à l'époque un crédit de 250'000 francs pour l'étude et le concours, qui a été raccourci à 50'000 francs, avec la charge au dicastère de procéder à une étude des besoins scolaires sur Marly Cité. C'est cela que le Conseil communal n'a pas voulu faire, car ne regarder qu'un bout de la lorgnette lui semblait totalement déplacé, et c'est ce qui arrive aujourd'hui, puisqu'on a une étude scolaire sur toute la commune qui coûte 98'000 francs. Cela n'a donc rien à voir avec le concours, puisque ce dernier a été éliminé de la question par le Conseil général.

**Intervention du  
Conseil communal**

***Le Président soumet au vote le message 07-18 relatif à la demande d'un crédit complémentaire pour l'étude démographique relative à la planification scolaire, tel que présenté : la dépense de Fr. 48'000.- et l'emprunt correspondant sont autorisés. Cette décision est prise à la majorité, avec 1 abstention.***

***Décision***

**4. Demande d'un crédit d'investissement pour l'analyse du fonctionnement de l'administration et du Conseil communal (Message 08-18)**

***Intervention du Président***

Aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant formulée, M. Vincent ADAMO passe la parole au Conseil communal.

En guise d'introduction, M. Jean-Pierre OERTIG annonce que le Conseil communal est tenace, voire persistant, puisqu'il revient avec une proposition d'audit trois ans après le refus d'un message du même type. Mais le message de l'époque englobait une étude des besoins d'investissement dans les immeubles et routes communales, de même qu'au niveau de la gestion du parc des véhicules et des machines. Il faut se souvenir que pour les infrastructures routières et immobilières, un montant de 35'000 francs avait été avancé par la société d'audit. De plus, le Conseil communal avait prévu une réserve conséquente de 30'000 francs, ce qui avait évidemment renchéri le coût total de l'audit de l'époque à 120'000 francs. Le Conseil communal est bien tenace, persistant et surtout responsable, dès lors que la situation financière n'a pas évolué dans le sens positif souhaité. De plus, en raison de l'évolution démographique de la commune de Marly, de gros chantiers d'investissement vont pointer à l'horizon. C'est bien sûr avant tout les lieux stratégiques du Parc des Falaises et du MIC qui nécessiteront des dépenses importantes. Par rapport à 2015 et fort de cette expérience, M. OERTIG précise que le Conseil communal a procédé différemment cette année, en lançant un appel d'offres après avoir établi un cahier des charges extrêmement précis. Même si la commune de Marly est impliquée dans le processus de fusion du Grand Fribourg, M. OERTIG estime qu'il est opportun de procéder à cet audit puisqu'il est de la responsabilité de la commune, et non de celle d'une future commune dont la mise en route pourrait aller au-delà de 2021, d'entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en place une organisation moderne et efficace. En étant à mi-mandat de la législature présente, il n'y a plus de temps à perdre.

***Intervention du Conseil communal***

M. OERTIG rappelle la position du comité référendaire en 2015, qui avait adressé un tout-ménage à la population en mentionnant et en incitant les autorités communales à lancer une étude générale (audit) :



*«En votant **NON** à l'augmentation de 80 à 88 ct, vous contribuez à inciter nos Autorités communales à accepter de revoir leur budget et surtout à lancer une étude générale (audit) et une révision de ses dépenses et investissements pour les prochaines années»*

Ce comité référendaire n'était pas contre l'augmentation, mais il voulait avant tout que la commune procède à un audit.

Le score du vote du dimanche du 10 mai 2015 était sans appel :

▪ Bulletins valables	2'835	
▪ Oui	999	35 %
▪ NON	1'836	65 %

M. OERTIG considère que les deux-tiers des votants de 2015 ont aussi cautionné un audit, puisque 1'836 personnes étaient contre la hausse du coefficient d'impôt, mais pour un audit.

Dans le contexte actuel, M. OERTIG commente les slides suivantes :

- Croissance démographique de la commune – sur dix ans 14 % et sur 20 ans près de 30 %
- Nombre de tâches en augmentation, exigences cantonales et fédérales
- Besoins des citoyens évoluent – prestations en ligne (sans supprimer les guichets)
- Administration publique doit raisonner non seulement en termes de budget, mais également en termes de résultat
- Fragilité des finances communales – Crainte que la capacité financière ne permette pas de réaliser les importants investissements nécessaires prévus ces prochaines années
- Disposer d'une organisation moderne et efficiente au plus tard au début de la prochaine législature 2021
- Toute l'approche faite par BDO tient compte de la «dimension humaine»

Concernant ce dernier point, M. OERTIG précise que la société BDO est très consciente qu'il est indispensable d'obtenir l'aval et la collaboration des chefs de services et du personnel communal. C'est un élément qui n'est pas négligé et dont il sera tenu compte dans l'audit.

Les objectifs du mandat sont :

*Administration*

- Analyse du fonctionnement, soit analyse critique des prestations, des services et des processus de travail
- Evaluation du profil «Forces et faiblesses»
- Formulation de propositions d'optimisation au-delà de toutes hiérarchie et structures

*Conseil communal*

- Analyse du fonctionnement de l'exécutif – évaluation des possibilités d'optimisation de l'organisation du Conseil communal et des dicastères
- Analyse critique du nombre de Conseillers
- Respect du cadre légal et des dispositions réglementaires

M. OERTIG énumère les différents atouts du choix d'une entreprise d'audit externe :

- Neutralité d'un mandataire externe
- Concept / modèle
- Méthodologie – compétences et expériences
- Instruments d'analyse
- Ressources

Le soutien à ce nouvel audit vient de divers horizons : les citoyens qui attendent cela depuis trois ans, la commission financière, un certain nombre de Conseillers généraux. Durant cet audit, la communication interne et externe sera évidemment très importante.

Pour terminer, M. OERTIG détaille les phases de ce projet :

**Initialisation du projet (*très important et déterminant pour le succès de l'analyse*)**

- Phase 1: Analyse documentaire
- Phase 2: Entretiens
- Phase 3: Analyse approfondie
- Phase 4: Présentation des potentiels d'amélioration

*Rapport final et présentation des résultats au Conseil communal et aux Chefs de service (propositions)*

Si le message est accepté, M. OERTIG précise que l'audit s'étendra dès la fin octobre 2018 jusqu'à la fin mars 2019, en principe. Des propositions seront faites au Conseil communal, sur lesquelles il se prononcera. Il faudra quantifier et prioriser les éventuelles mesures à mettre en place, et voir également quelles en sont les incidences financières. Pour M. OERTIG, il est important de passer à cet audit, dans l'intérêt de notre commune et de ses administrés.

Mme Séverine LAGO, Présidente, délivre le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

« Préambule

*La volonté de disposer d'une organisation à même de répondre aux attentes grandissantes à l'égard de l'administration amène le Conseil communal à proposer, une nouvelle fois, la réalisation d'un audit en définissant de façon ciblée ses attentes. Ce dernier se rapporte tant au fonctionnement de l'administration qu'à celui du Conseil communal.*

Approfondissements de la Commission financière

*La Commission financière appuie favorablement la volonté du Conseil communal de vouloir disposer d'une analyse détaillée du fonctionnement de son administration, de son organisation, ses structures et ses processus, ceci dans un souci d'efficience et d'optimisation interne, mais aussi externe, dans le cadre de prestations réalisées au bénéfice de la population.*

*Sur la base de l'offre retenue, la dépense est estimée à **CHF 64'000.-**, financée par un emprunt.*

Conclusion

*Compte-tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement, à l'unanimité, le Message no 08-18 ».*

Dans un premier temps, M. Claude BAYS indique que le groupe PDC, en 2015, s'était plutôt montré défavorable à la première demande du Conseil communal. Il ne voyait pas exactement ce qu'un œil extérieur allait apporter, il lui semblait qu'il savait à peu près déjà ce qu'il y avait à faire, et il était peut-être aussi sur la lancée et la déception du référendum de l'époque. M. BAYS rappelle que le Conseil général avait soutenu dans les grandes lignes ce que le Conseil communal avait demandé. Aujourd'hui, les choses ont changé par rapport au contexte de l'après référendum et le groupe PDC souhaite saluer l'initiative que prend l'exécutif avec la volonté de mettre sur pied cet audit, s'agissant tant de son propre fonctionnement que de celui des différents services de l'administration. A ce jour, les préoccupations financières demeurent. Il paraît au groupe PDC indispensable de pouvoir prendre un peu de recul pour mettre à plat les procédures et habitudes des uns et des autres. En effet, un regard neutre sera sans doute l'occasion de mettre en lumière certains dysfonctionnements, de dégager des potentiels d'améliorations ou encore d'aborder certaines discussions sans doute parfois taboues aujourd'hui. Le groupe PDC se réjouit par exemple que chacun des acteurs concernés, dans chaque secteur et service de l'administration, ainsi qu'au personnel politique et aux membres de certaines commissions puissent s'exprimer et évaluer la pratique globale de l'institution. Si le groupe PDC peut,

**Intervention de  
C. BAYS**

dans les traces de la Commission financière, aisément encourager à accepter ce message, il souhaite pourtant s'assurer que l'intention de l'exécutif réside bien dans une mise en œuvre des mesures que préconisera l'auditeur, bien entendu en tenant compte de ce que M. OERTIG vient de relever. Ce n'est en effet qu'après être convaincu que les ressources à disposition auront été redistribuées de la manière la plus efficiente possible que le Conseil général pourra envisager sereinement les importants investissements à venir et leur financement.

**Au vote, le message 08-18 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'analyse du fonctionnement de l'administration et du Conseil communal, est accepté à la majorité évidente, avec 1 abstention ; la dépense de 64'000 francs est autorisée, de même que l'emprunt correspondant.** *Décision*

**5. Demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation de la passerelle de Copy (Message 09-18)** *Intervention du Président*

M. Vincent ADAMO passe la parole au Conseil communal, puisqu'aucune demande de non-entrée ni de renvoi n'est formulée.

Selon M. Maurice HORNER, le message présenté est précis et très explicite. Il n'a donc pas d'information supplémentaire à ajouter en l'état. *Intervention du Conseil communal*

Voici le préavis de la Commission financière, présenté par Mme LAGO : *Préavis de la Commission financière*

« Préambule

*Suite aux intempéries de ce printemps, les appuis de la passerelle qui permet de franchir le ruisseau de Copy ont été fortement endommagés.*

Approfondissements de la Commission financière

*La variante retenue, qui a également la préférence de la section des lacs et cours d'eau, nécessite un montant de CHF 58'400.-, financé par l'emprunt.*

Conclusion

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement, à l'unanimité, le Message no 09-18 ».*

**Le Président soumet au vote le message 09-18 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation de la passerelle du Copy, tel que présenté, qui est accepté à la majorité évidente, et 2 abstentions. La dépense de Fr. 58'400.- et l'emprunt sont autorisés.** *Décision*

**6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours** *Intervention du Conseil communal*  
– **Audit de l'administration**

M. Jean-Pierre HELBLING informe que l'offre établie par la société BDO pour l'audit sera disponible prochainement sur l'intranet du Conseil général.

– **Appartements pour seniors**

M. Jean-Pierre HELBLING revient sur son bulletin d'information de fin septembre par lequel il informait le Conseil général qu'un groupe de travail avait été formé pour l'attribution des appartements pour seniors. Il rappelle que le nombre de logements se monte à 40, soit 4 appartements de 1,5 pièces de 41,5 m<sup>2</sup>, 16 appartements de 2,5 pièces de 62 à 65 m<sup>2</sup>, 12 appartements de 2,5 pièces de 67 à 68 m<sup>2</sup>, et 8 appartements de 3,5 pièces de 92,7 m<sup>2</sup>. Chaque logement dispose d'un balcon, d'un disponible et d'une cave de 10 m<sup>2</sup>. L'entrée en jouissance de ces appartements étant prévue dans le courant septembre 2019, le Conseil communal tient à informer toutes les personnes qui se verront attribuer un appartement avant la fin de cette année, afin qu'elles puissent s'organiser. Au niveau des prix de location, ils ont été communiqués à toutes les personnes s'étant annoncées. Sur plus de 130 demandes, 80 personnes environ ont maintenu leur intérêt. Pour les appartements destinés aux personnes qui sont bénéficiaires de prestations complémentaires, leur loyer se monte à 980 francs, plus 120 francs de charges, pour un 1,5 pièce et à 1'065 francs, plus 185 francs de charges, pour un 2,5 pièces. Les autres loyers ont été fixés, pour les 2,5 pièces, entre 1'155 et 1220 francs, plus charges de 195 et 200 francs, en fonction des étages ; et pour les 3,5 pièces, entre 1'530 et 1'590 francs, plus 270 francs de charges. Environ 40 à 45 places souterraines à 120 francs par mois sont disponibles. M. HELBLING informe que le groupe de travail se rencontre demain, pour débiter l'attribution de ces différents logements, selon des critères avalisés par le Conseil communal.

– **Regualification de la route de Fribourg**

M. Jean-Marc BOECHAT indique que les soumissions sont rentrées et qu'une idée plus précise de ce qui va se passer est maintenant possible. Le début des travaux est prévu pour janvier-février 2019, durant deux ans. Les joyeusetés sur la route de Fribourg vont donc commencer assez rapidement, mais ce sera pour du meilleur puisque les pistes cyclables, de bus et les trottoirs seront aux normes.

***Intervention du  
Conseil communal***

**7. Divers**

– **Santé de M. Eric Romanens, Vice-Syndic**

M. Marc ROMANENS indique que son papa, M. Eric ROMANENS, se trouve toujours à la clinique de réadaptation et de rééducation de Tschugg. Un retour à la maison est cependant prévu à la fin du mois. Malgré des problèmes de

***Intervention de  
M. ROMANENS***

vision et d'équilibre, cette rééducation se passe bien, mais très lentement. Il sera bien entendu nécessaire de préparer son retour qui risque d'être compliqué, au regard du manque d'autonomie de M. ROMANENS. Le moral de M. ROMANENS est bon, même si ses discussions sont parfois confuses et que sa mémoire à court terme pose problème. Si sa personnalité a changé, il reconnaît et a du plaisir à rencontrer les gens. M. Marc ROMANENS remercie toutes les personnes qui ont pris des nouvelles et se tient à disposition pour d'autres informations.

– **Fusion du Grand Fribourg**

***Intervention du  
Président***

M. Vincent ADAMO annonce deux interventions sur la fusion du Grand Fribourg, soit celle de M. Sylvain Grandjean qui est le Président de la Commission de fusion de Marly, et celle de M. Christophe Maillard en qualité de membre du comité de pilotage du projet de fusion du Grand Fribourg.

M. Sylvain GRANDJEAN (PS), en sa qualité de Président de la Commission de fusion, fait part à l'assemblée du rapport de la Commission de fusion en ces termes :

***Intervention de  
S. GRANDJEAN***

*« Il y a une année, jour pour jour, lors du Conseil général du 11 octobre 2017, notre assemblée donnait naissance à la Commission de Fusion de Marly, en élisant les six membres qui la composent. Durant l'année écoulée, cette commission s'est réunie à 4 reprises. Lors de notre première réunion du 14 novembre 2017, les membres de Commission de fusion ont élu M. Benjamin PAPAUX en qualité de secrétaire et moi-même comme président. Si nous nous sommes rapidement retrouvés sur les motivations de chacun et accordés sur nos objectifs, l'environnement dans lequel nous allions travailler était encore peu défini.*

*Le 26 novembre 2017, les neuf communes du périmètre pour la fusion du Grand Fribourg (GF) ont élu leurs représentants respectifs à la Constituante. Au final, la délégation marlinoise est formée des élus Anne Defferard, Marcel Jaquier et Julien D'Agostini, accompagnés du représentant du Conseil communal Christophe Maillard.*

*Du côté de la Constituante, le comité de pilotage (CoPil) a travaillé assidument à l'organisation et à la mise en place de la structure de fonctionnement de l'Assemblée constitutive et de ses groupes de travail. Dans sa première séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2018, les membres de la Constituante se sont concentrés sur des décisions organisationnelles, comme la répartition des groupes de travail et l'approbation du règlement interne. Le travail effectif en*

*rapport avec la fusion du GF n'a véritablement démarré qu'à partir des mois de mars voire avril pour certains groupes.*

*De plus, le 13 mars 2018, Christophe Maillard, membre du CoPil, nous a informés que l'assemblée constitutive était sur le point de mandater un bureau spécialisé pour coordonner et « contrôler » la communication entre la Constituante, les médias et la population. Ce mandat a effectivement été attribué au bureau VIRTU Public Affairs AG, le 28 mars suivant.*

*Cette nouvelle heurtait un des principaux objectifs de notre commission qui est justement de questionner la population et de promouvoir le débat sur la fusion. Nous avons donc pris contact avec le responsable pour connaître son concept de communication ainsi que son programme de déploiement. Mais nous avons été invités à patienter et n'avons reçu les premières réponses à ces questions que lors de l'Assemblée constitutive du 6 juin à Marly, où la stratégie de communication a été rendue publique.*

*Cette stratégie s'articule sur 3 plans :*

- *Un premier plan **institutionnel**, avec un **site internet** et une relation avec les médias pour rendre compte de l'actualité sur la fusion et du travail réalisé.*
- *Un second plan **participatif**, au moyen de **trois Grands Fribourg Cafés** où la population a été invitée à se rencontrer et à échanger sur des thèmes, comme le développement économique, le bilinguisme et la qualité de vie.*
- *Enfin un dernier plan **inclusif**, par la création d'un **blog**, alimenté par une vingtaine de bénévoles pour s'exprimer sur l'identité des communes existantes et fusionnée et parler du quotidien et de ce qui touche directement les gens.*

*L'Assemblée constitutive a été soucieuse que durant sa phase « d'apprentissage », pour la mise en route du processus, la communication soit particulièrement claire et harmonisée. A la mi-septembre, après l'achèvement du cycle participatif des trois Grands Fribourg Cafés, un message cohérent sur les perspectives que pourraient apporter une fusion du Grand Fribourg a pu passer auprès du public.*

*Depuis lors, nous sommes entrés dans la troisième phase de communication, dite inclusive par les experts, où la parole publique est libérée et où le débat peut s'engager. La Constituante a prévu un blog pour étendre cette démarche sur tout le périmètre du GF et notre Commission de Fusion est invitée, comme tous les milieux associatifs locaux, à y participer.*

*En conclusion, je dirais que durant cette première année, notre commission de fusion a précédé les événements. Mais aujourd'hui que la Constituante a trouvé son rythme de croisière et qu'elle souhaite progresser dans un esprit participatif, notre commission peut enfin trouver toute sa place dans ce processus préparatoire à la fusion du GF.*

*Je termine en rappelant que la Commission de fusion n'a pas pour mission de « vendre » la fusion. Non, nous voulons agir en amont. Nous voulons contribuer, par le questionnement, la réflexion et le débat, à la préparation d'un contrat de mariage qui tienne compte des craintes mais aussi des richesses et des forces de chacun. Nous voulons une Convention de fusion intelligente et moderne qui profite aux marlinois et à nos voisins et partenaires. Je vous remercie de votre attention ».*

M. Christophe MAILLARD, en sa qualité de membre du comité de pilotage (CoPil) du projet de fusion du Grand Fribourg, remercie M. Sylvain GRANDJEAN pour son rapport. En complément, il précise que les membres du CoPil ont dû se poser la question de savoir quel rôle ils pouvaient avoir, en leur qualité de représentants des Conseil communaux, et non d'élus. Cela devait impliquer une certaine retenue et des questions d'organisation, mais aussi de rythmer les travaux. A ce sujet, M. MAILLARD relève que la loi sur les fusions de communes, notamment la fusion du Grand Fribourg, prévoit un calendrier très ambitieux. En ce qui concerne les groupes de travail dont a parlé M. GRANDJEAN, M. MAILLARD explique que le CoPil fait non seulement office de pilotage, mais également office d'un groupe de travail qui fera des propositions en ce qui concerne l'identité du Grand Fribourg.

Les groupes de travail de l'assemblée constitutive sont au nombre de 7 et sont répartis par thématique : un groupe administration de la future commune, un groupe technique, un groupe entretien, un groupe écoles et sociétés, un groupe finances, un groupe développement et un groupe politique. Trois séances ont déjà eu lieu, la prochaine étant agendée le 5 décembre 2018. Lors de sa première séance, l'assemblée a décidé les grandes lignes des réflexions qu'elle allait suivre, qu'elle a déclinées en cinq défis : rassembler la population autour de l'identité d'une ville à visage humain, assurer le développement des infrastructures et de la mobilité sur tout le territoire, des prestations de qualité pour toutes et tous, la fiscalité au service des emplois et des prestations, une richesse historique et culturelle

***Intervention de  
C. MAILLARD***



à valoriser. C'est donc autour de ces cinq défis que la nouvelle commune devrait voir le jour.

Pour le côté information, M. MAILLARD relève les Fribourg Cafés qui ont eu lieu soit sur l'identité linguistique, soit sur l'économie, soit sur la qualité de vie. Des flyers ont été élaborés et un site internet a été créé ([www.grand-fribourg.ch](http://www.grand-fribourg.ch)). Des blogs vont commencer dès fin octobre et des informations se font par les réseaux sociaux. A partir du moment où on entrera vraiment dans le vif du sujet et que tous les groupes de travail auront livré leur vision, la Commission de fusion pourra clairement entrer dans son travail d'information sur les travaux, sur tout ce qui est proposé par l'assemblée constitutive.

Dans le calendrier proposé, M. MAILLARD annonce qu'il est prévu une consultation publique sur le concept de fusion entre les mois de mai et juin 2019, une finalisation des rapports de fusion par l'assemblée constituante en septembre 2019, un éventuel vote consultatif en novembre 2019. Il y aura ensuite une adaptation du projet et un vote sur la convention de fusion en novembre 2020.

– **Dates à retenir**

***Intervention du  
Président***

M. Vincent ADAMO, Président, donne quelques informations concernant des événements publics ou concernant les sociétés locales :

- Actuellement et jusqu'au 29 novembre : exposition « Tes couleurs Mes couleurs » qui a lieu au travers de Marly dans une trentaine d'endroits différents ;
- 3 novembre : repas de soutien de La Gérinia ;
- 10 novembre : repas de soutien de la société de Gym ;
- 11 novembre : Concert de la Gérinia à Guin ;
- 17 novembre : Journée des mouvements d'entraide organisée par la paroisse et le groupe Anim'Ainés.

– **Piscine à Marly**

***Question de  
L. WIDMER-COMMENT***

Mme WIDMER-COMMENT (PDC) est consciente des gros investissements prévus à Marly pour ces prochaines années. Mais avec les projets prévus au MIC, il avait été émis le souhait dans ce grand espace de la construction d'une piscine, ce qui éviterait aux écoles les trajets sur Fribourg. Est-ce toujours un projet, y a-t-il des approches avec les communes environnantes, ou est-ce un rêve ?

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'effectivement un projet existe. Une rencontre a eu lieu à ce sujet avec la Préfecture de la Sarine et des membres des communes de Tinterin et Chevrilles pour voir dans quelle mesure le bassin de population pourrait être élargi. La phase suivante est la mission

***Réponse du  
Conseil communal***

donnée au Préfet de la Sarine de prendre contact avec le Préfet de la Singine et de provoquer une nouvelle rencontre, que M. HELBLING espère prochaine. M. HELBLING relève encore qu'un projet a été présenté aux communes du Plateau du Mouret, qui seraient intéressées à y participer également. Il y a bien une volonté de faire quelque chose, mais on n'y arrivera pas tout seul.

– **Vidéosurveillance**

***Question de  
D. MAGES***

M. Dimitri MAGES (UDC) rappelle que l'année passée M. Christophe MAILLARD informait que, suite aux actes de vandalisme et de vols perpétrés à l'école de Grand-Pré, il y aurait un appel d'offres pour des caméras de surveillance. M. MAGES souhaite savoir où en est le dossier.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Christophe MAILLARD informe que le dossier est en cours. L'appel d'offres a été adjugé. On attend maintenant les autorisations de la part de la Préfecture et de l'autorité de la protection des données, avant de pouvoir installer ces caméras.

La parole n'étant plus demandée, M. Vincent ADAMO adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur attention et leur participation. Il remercie MM. Nicolas Gex et Sylvain Grandjean pour leur aide à la préparation de ce conseil, l'édilité pour la mise en place de la salle ainsi que Mme et M. Bussard pour la tenue de la buvette. Il se réjouit de retrouver chacune et chacun les 5 et 12 décembre pour les deux séances de fin d'année du Conseil général.

***Clôture***

Le Président clôt la séance à 20h59.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

Le Secrétaire

Vincent ADAMO

Nicolas GEX